

Journal de SUD éducation 75
 30 bis rue des Boulets
 75011 Paris
 Tél. : 01 44 64 72 61
 Fax : 01 44 64 72 66
 sudeducation75@wanadoo.fr
 www.sudeducation75.org

éducation sud Paris

Le Journal

n° 197
 31 janvier 2006

N° de CPPAP : 0309 S 06897 2 €
 Abonnement : 20 €
 Directrice de la publication :
 Françoise Pinson.
 Hebdomadaire.
 Imprimé par nos soins.
 Dépôt légal en cours.

L'ANNEE 2006 SERA CE QUE NOUS EN FERONS !

Nous ne pratiquerons pas la langue de bois. A Paris, les résultats des élections enseignantes sont très décevants pour notre syndicat : stagnation dans le second degré, baisse dans le premier degré. Nous ne pouvons nous en satisfaire, même s'ils traduisent le contrecoup de la défaite de 2003 pour la défense de nos retraites et contre la décentralisation. Un climat général de perte de confiance dans l'outil syndical s'exprime par la baisse de la participation, qui va de pair avec le epli sur le vote «utile», voire corporatiste.

Dans les instances paritaires, et face à notre hiérarchie, nous continuerons à nous battre, comme nous l'avons toujours fait, pour défendre les droits des personnels en toute transparence, sans «clientélisme» ni fausses promesses. Sur le terrain, nous essaierons de convaincre les personnels que plus que jamais le syndicalisme que nous défendons, syndicalisme de lutte, syndicalisme indépendant, unitaire et démocratique, est nécessaire. Aujourd'hui l'action des grandes centrales se confond de plus en plus avec un travail de lobbying : il s'agit de «faire pression» sur le gouvernement pour obtenir des aménagements aux mesures prises, dans de grandes journées d'action, voire de grève, toujours



**OUVRIERS,
 AVEC SUD ÉDUCATION
 DISONS NON A LA DÉCENTRALISATION,
 QUI MÈNE A LA PRIVATISATION.**

Accepter l'INTÉGRATION à la collectivité territoriale c'est PERDRE et SUBIR
 Pour Sud éducation c'est INACCEPTABLE.

COMMENT RESTER FONCTIONNAIRE D'ÉTAT ?

Nul ne peut nous obliger à INTÉGRER la Collectivité Territoriale (Département ou Région). LA LOI VOUS LAISSE une période de 2 ans avant le 1^{er} janvier 2008 pour choisir :

- soit de RESTER fonctionnaire d'état en optant pour un détachement de longue durée
- soit de devenir fonctionnaire territorial en optant pour une intégration au Département ou à la Région.

IL FAUT METTRE A PROFIT ces deux années pour réfléchir et SURTOUT NE RIEN SIGNER. Choisir le détachement de longue durée constitue un moyen efficace pour empêcher la mise en place de la décentralisation.

**AVEC SUD ÉDUCATION continuons le combat.
 FAISONS ÉCHOUER LA DÉCENTRALISATION.
 Pour réaffirmer les valeurs du syndicalisme de lutte**

contrats de précarisation, quelle stratégie de mobilisation de la part de partenaires sociaux qui, à l'invitation du ministre, s'empresseront d'aller grappiller quelques miettes? M. de Villepin craint, paraît-il, les réactions de la rue. Donnons lui raison!

Dans de nombreux établissements, partout en France, des collègues se mettent en grève ou appliquent leur droit de retrait parce qu'ils ne peuvent plus tra-

sans lendemains. Le 2 février nous serons dans la rue de nouveau, mais on peut légitimement s'interroger sur cette grande manifestation «unitaire», sachant que trois des organisations qui y appellent ont déjà négocié avec M. de Villepin et signé avec lui des accords partiels, dont celui-ci s'est hautement félicité : «la signature d'un accord de cette ampleur dans la fonction publique est la première depuis huit ans» ! Le 7 février, nous serons nombreux à exprimer notre colère contre les CNE, les CPE, et la généralisation à tous les contrats de travail d'une période d'essai de deux ans. Pour obtenir le retrait de ces

vouiller dans les conditions qui leur sont imposées. En Seine-Saint-Denis, la mobilisation commence à s'organiser. ... à suivre p. 10

Sommaire

p 1 : Editorial
 p 2 : luttes : 93, lycéens
 p 3 : Erea, personnel en droit de Retrait
 p 4 : Non au CPE, et au CNE
 p 5 : Apprentissage à 14 ans
 p 6 : Carte scolaire, effectifs, PPRE
 p 7 : Le colonialisme
 p 8 : Big Brother , lecture
 p 9 : Biométrie, ZEP
 p 10 : devoir de réserve, école Mouraud

SEINE-SAINT-DENIS, LES PREMICES D'UN MOUVEMENT ?

Le jeudi 26 janvier en Seine-Saint-Denis, un enseignant sur deux était en grève pour protester contre la casse de l'éducation prioritaire. Une assemblée générale s'est tenue le jour même à la Bourse du Travail de Bobigny, rassemblant environ 225 personnes représentant 18 lycées, 42 collèges, un peu plus d'une dizaine d'écoles et trois CIO. Des représentants de SUD éducation, du SNES, de la CNT, de la CGT et du SNUipp étaient présents.

Cette journée de grève a été précédée ces deux dernières semaines par des actions et des mouvements locaux dans tout le 93 (application du droit de retrait, occupations d'établissements, AG de villes) contre la dégradation des conditions de travail et l'instauration d'une éducation à plusieurs vitesses planifiée par le gouvernement via la réforme des ZEP.

L'assemblée générale, après un bilan par établissement et par commune de l'état de la

mobilisation sur la journée, s'est penchée sur les questions de la poursuite du mouvement et des modalités d'action, notamment à l'approche des vacances scolaires. Plusieurs points sont ressortis :

□ la médiatisation du mouvement initié, notamment par le biais des occupations d'établissement et la tenue de conférences de presse ;

□ l'extension du mouvement par la diffusion d'informations en direction des enseignants et des parents d'élèves ;

□ la nécessité de faire apparaître les convergences de luttes (mouvement des non-titulaires, Contrat Première Embauche [CPE]...);

□ la création d'une plateforme de revendications solide ;

□ l'intervention et la participation des enseignants sur les journées d'action à venir ;

□ la possibilité d'une grève reconductible.

Considérant que cette journée du 26 janvier est une première étape dans la mobi-

Appel pour une amnistie des révoltés de novembre, signé par Sud éducation Paris, diverses personnalités et individus.

Durant les trois semaines de troubles du mois de novembre, les condamnations qui se sont abattues sur les révoltés des banlieues, ou présumés tels, ont été prononcées dans un climat de surenchère médiatique et politique. Beaucoup d'observateurs présents aux audiences, d'avocats et de journalistes ont noté la lourdeur des peines (3 mois ferme pour avoir montré ses fesses !) et l'identification hasardeuse des "coupables". Des jeunes qui ont toujours vécu en France sont menacés d'expulsion. Les défauts habituels d'une justice à la chaîne ont été ici gravement multipliés.

Au malaise que suscite cet emballement de la machine à punir, vient s'ajouter la constatation d'un étrange paradoxe. Certes, les destructions (de véhicules et de bâtiments) n'ont pour principal effet que de rendre encore plus difficile la vie dans les quartiers populaires. Mais il faut remarquer que, si le gouvernement s'est aujourd'hui décidé à rendre, au moins en partie, les subventions de soutien aux banlieues qu'il avait supprimées, c'est bel et bien grâce au signal d'alarme qu'a été cette révolte.

Quoi que racontent des politiciens qui ont fait de la surenchère sécuritaire leur fonds

de commerce, l'assemblée générale a appelé à poursuivre le mouvement, notamment en incitant à **l'occupation nocturne des établissements le mardi 31 janvier**, à la suite et en soutien de la manifestation des organisations lycéennes et étudiantes contre le CPE ; à constituer des réseaux d'informations et des AG de villes ; **à se retrouver pour une AG régionale à la Bourse du Travail à Paris après la manifestation du 2 février** afin de décider des revendications et des actions à venir (appel unitaire contre le CPE du 7 février, poursuite du mouvement après les vacances).

Assiste-t-on aux prémices d'un mouvement comparable à celui de 2003 ? Les attaques menées par le gouvernement contre l'Education nationale sont effectivement nombreuses et la réforme des ZEP n'en est qu'une parmi tant d'autres : l'apprentissage à 14 ans, la bivalence, les suppressions de postes, les remplacements de Robien, la décentralisation, etc., tout cela participe à la même logique libérale de désengagement de l'Etat dans la mission éducative de service public, et contribue à l'accroissement des inégalités sociales. Ce qui se passe en Seine-Saint-Denis n'est pas marginal et ne doit pas rester isolé. L'heure est à l'extension et à la convergence des luttes.

Assemblée générale régionale

2 février 2006

Bourse du Travail de Paris
après la manifestation

de commerce, les révoltes de novembre furent une manifestation de colère sociale, sans plan prémédité, sans manitou manipulateur. Quel que soit le sentiment de rejet que provoquent chez beaucoup les formes prises par cette colère, sa légitimité est implicitement reconnue par la société, où l'on débat incessamment du "malaise des banlieues". La répression est l'aveu de faiblesse d'une classe politique déboussolée, qui ne compte plus que sur la prison et la régression sociale (apprentissage à 14 ans et chasse aux immigrés) pour résoudre les aspects les plus brûlants de la question sociale.

Nous pensons, nous, qu'un signal de solidarité doit être adressé aux cités, pour sortir de cette spirale d'une stigmatisation encore aggravée par la réactivation d'une loi coloniale et par le couvre-feu.

Il faut sans tarder amnistier tous les condamnés des révoltes de novembre.

Vous pouvez consulter l'appel et le signer en ligne en suivant le lien ci-dessous :

<http://infos.samizdat.net/article371.html>

PERSONNELS EN RETRAIT DEPUIS LE LUNDI 23 JANVIER EREA/SEP Jean-Jaurès, Paris 19ème

Devant l'augmentation de l'occurrence et de la gravité des incidents dans l'établissement ces derniers jours :

- menace d'un élève par un autre avec un cutter,
 - émeutes dans la cour et dans la cantine (dont le service a dû être interrompu),
 - agression physique d'une assistante d'éducation,
 - agression physique d'une enseignante,
 - insultes fréquentes du personnel,
 - dégradations des locaux,
 - bagarre en classe avec des chaises,
 - bagarres, racket, incivilités, racisme et animosité au quotidien, qui génèrent une souffrance morale chez la plupart des élèves,
 - travail en classe également devenu très difficile, voire impossible (hurlements, va-et-vient, coups de pieds dans les portes, intrusions dans les classes...), nous ne sommes plus en mesure d'assurer la sécurité de nos élèves et craignons également pour celle des personnels dans l'établissement. Suite à une réunion générale dans laquelle des représentants d'élèves sont intervenus pour faire part à l'ensemble des adultes de leur détresse face à ces situations, et après avoir alerté jeudi le chef d'établissement, nous avons décidé d'exercer notre droit de retrait, à partir de lundi 23 janvier.
- Les diminutions de moyens d'enseignement, d'éducation et de surveillance de ces dernières années ont abouti à la multiplicité d'incidents donnant lieu à des exclusions temporaires ou définitives

d'élèves qui sont pourtant inscrits dans un "Etablissement d'Enseignement Adapté", qui aujourd'hui n'a plus d'adapté que son intitulé. Nos missions d'éducation et d'enseignement ne peuvent plus être remplies dans un établissement qui gère la violence au jour le jour, et est devenu, non plus un lieu d'intégration mais un dispositif d'exclusion scolaire, pour des jeunes souffrant pour la plupart déjà de la plus grande exclusion sociale. Nombre d'entre eux, en effet, sont logés dans des conditions de précarité et d'insalubrité, ne consomment de repas chauds qu'à la demi-pension, n'ont pas accès aux soins dont ils auraient



besoin... Pour 221 élèves dont 87 en enseignement adapté, l'établissement bénéficie seulement d'un mi-temps de psychologue scolaire, de 2/3 temps d'infirmière, d'un mi-temps d'assistant social. La suppression d'un éducateur et des moyens de suivi et d'orientation laisse les assistants d'éducation (de moins en moins nombreux), censés assister les équipes et non remplir leurs fonctions sans formation, bien seuls, désarmés, et constamment exposés à des situations auxquelles

ils ne sont pas préparés. La rotation des personnels, et l'affectation arbitraire d'enseignants non formés, entrave la possibilité de constituer des équipes pédagogiques sur la durée. A cela s'ajoutent des problèmes d'hygiène et de sécurité, particulièrement dans les ateliers de formation professionnelle :

Les formations de menuiserie ont été remplacées par des formations de taille de pierre, générant des poussières reconnues dangereuses notamment pour les poumons et pour la peau, dans des locaux confinés, sans dispositif d'extraction approprié.

Des locaux, en sous-sol, conçus pour des ateliers de reliure et de cartonnage, sont maintenant utilisés pour des formations de carrelage et de pose de sols moquette, utilisant des solvants sans ventilation suffisante.

Les restrictions budgétaires qui ont d'abord affecté l'efficacité de notre travail auprès des jeunes et la qualité du service public que nous leur rendions, tout comme nous le rendions à la collectivité, mettent nos élèves et nous mettent maintenant, moralement, sanitairesment et physiquement en danger.

EREA Jaurès en retrait : QUI EST L'AUTRE ?

Les élèves scolarisés en EREA n'ont pas le choix de leur établissement : ils y sont affectés par une commission (CCSD).

Les élèves de la SEP (sections LP) n'ont pour la quasi totalité pas choisi leur orientation.

Aucun des adultes travaillant à Jaurès, en regard de ce qu'il sait du quotidien de l'établissement, n'accepterait que ses propres enfants y soient scolarisés ou y séjournent même une heure.

Accepter de continuer de recevoir à Jaurès, en l'état, les enfants des autres, c'est considérer qu'il y aurait en France une catégorie de personnes, que nous désignerions comme "les autres", qui n'auraient pas les mêmes droits que les uns (ou "nous").

La question posée aujourd'hui, par ce mouvement est bien celle-ci, et pour chacun, à chaque niveau de la hiérarchie :

"Qui suis-je et qui est l'autre ?"

L'Inspecteur d'Académie a entendu les personnels de l'établissement pendant quatre heures mardi 24 janvier au soir. Il ne peut plus feindre de ne pas être au courant précisément de la situation. Nous sommes en attente d'un positionnement clair de sa part, et de la part de l'institution.

**Non au CPE, au CNE !
Non à la casse du droit du travail !**

"Faire sauter les verrous de la société française", tel est le leitmotiv du gouvernement qui poursuit sa politique de régression sociale dans toutes les directions. Après la loi sur les retraites en 2003, la réforme de la sécurité sociale, la répression des lycéens en 2005, l'état d'urgence pour mater la jeunesse des banlieues, la casse de l'éducation nationale, ce gouvernement entend poursuivre sa politique de révision des conditions de l'embauche des salariés.

Déjà, le contrat nouvelle embauche (CNE) à la fin 2005 avait ouvert la voie à une remise en cause des garanties ouvertes aux salariés des entreprises de moins de 20 salariés en instituant une période d'essai de deux ans et le droit pour les entreprises de mettre fin au contrat de travail unilatéralement. C'est maintenant aux moins de 26 ans que ces conditions d'emploi risquent d'être imposées dans le cadre du contrat première embauche (CPE). Ce type de contrat de travail est le serpent de mer de la droite ultralibérale qui dès 1994 tentait de l'instituer sous l'appellation de contrat d'insertion professionnelle (CIP). Ce projet avait été retiré à cause de la révolte des étudiants et de la mobilisation des salariés.

Onze ans après, Villepin reprend les grandes lignes de la réforme avortée de Balladur et, pour couper court à la mobilisation annonce un passage en force avec un vote le 31 janvier dans une Assemblée

4 Nationale majoritairement à

droite.

Ce projet de loi n'est qu'une étape dans la politique en matière d'emploi envisagée par Villepin. L'objectif du gouvernement est de généraliser la précarité instituée par le CNE et le CPE à l'ensemble des salariés du privé. Comme il a été annoncé très clairement, c'est le contrat à durée indéterminée qui est sur la sellette. La conséquence serait le droit pour les patrons de licencier les salariés pendant les deux années suivant l'embauche au gré de leurs besoins en matière de profit et de docilité.

C'est pourquoi il est urgent de se mobiliser contre les projets gouvernementaux dès aujourd'hui, dans les entreprises, les universités

et dans les quartiers.

L'annonce du passage en force du contrat de première embauche par Villepin entraîne une réponse des forces syndicales et des salariés. Les syndicats lycéens et étudiants appellent à une semaine d'action à partir du 23 janvier.

Après le CNE (décidé par ordonnance durant l'été 2005 qui concernait les seules entreprises de moins de 20 salariés), l'annonce de la généralisation du principe de période probatoire de 2 ans pour tous les contrats manifeste une accélération de la dérégulation du contrat de travail.

Une réponse de vaste ampleur est plus que jamais nécessaire.

**Un premier appel unitaire est
lancé pour le 7 février 2006.**

**Soyons nombreux dans la rue
ce jour là !**

**CONTRAT DE
CPE
PREMIERE
EMBAUCHE
EXCLUSION:**

NON!

éducation
Sud
Paris

À 14 ANS AU TURBIN !

Fin de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans ! De Villepin jette les jeunes sur le marché du travail dès l'âge de 14 ans : "L'apprentissage junior sera ouvert aux jeunes qui le souhaitent." (Villepin, conférence de presse du 2 décembre 2005). "La première année doit permettre aux jeunes de découvrir les métiers dans l'entreprise... A partir de 15 ans, ils pourront bénéficier d'un vrai contrat de travail", et en avant pour une vie de galère ! À quand le retour au certificat d'études porteur de tant de nostalgies ?

A l'heure des Dotations Horaires Globales en diminution et de la disparition annoncée des ZEP, le gouvernement, comme à son habitude, offre en cadeau aux patrons (en plus des réductions et exonérations de charges sociales) une main d'œuvre très bon marché plutôt que de donner de vrais moyens aux établissements scolaires.

Le projet était dans les valises depuis quelque temps, et le gouvernement s'évertuait à modifier discrètement le code du travail et à faire oublier, avec l'aide du silence complice des confédérations syndicales, les décrets de début septembre concernant l'apprentissage : modification des conditions d'emploi des apprentis, cinq ans d'expérience professionnelle désormais suffisants pour prendre en charge non plus un mais deux apprentis, annulation des textes interdisant de les faire travailler devant des machines dangereuses, taxe professionnelle dirigée très prioritairement vers l'apprentissage, objectif 500 000 apprentis en 2009...

L'idée du gouvernement est clairement de sortir les jeunes des milieux populaires de la scolarité obligatoire. L'option "découverte professionnelle" à partir de la quatrième et l'alternance déjà en

place, préparent le terrain en sortant des classes les élèves les plus en difficulté. Les plus turbulents, eux, passeront par les classes relais et les internats Borloo. Le système scolaire n'a d'ailleurs jamais vraiment été fait pour eux, ou sinon pour leur apprendre le respect et leur place dans la société. Les exceptions dont on se gausse n'ont toujours été que la justification du système et l'illustration de cette vieille idéologie réactionnaire selon laquelle avec un peu de courage et de bonne volonté on arrive à tout, laissant ainsi entendre que si les pauvres le sont ce n'est que par paresse, et qu'ils sont donc responsables

**"LOI BORLOO"
REFUSONS D'ÊTRE
COLLABOS !!**



éducation
Sud
2010, rue de la République - 17077 - 17000 - FR - 05 46 40 11 11
http://www.sudeduc.com/education/education/education/education

de leur situation. Rien de bien nouveau avec la version moderne de cette idéologie qui culpabilise les parents soi-disant démissionnaires ! L'objectif de cette mesure d'apprentissage à 14 ans n'est évidemment pas de leur assurer une véritable formation, mais bien plutôt de les mettre à la disposition des patrons comme main d'œuvre à bon marché, et de les condamner à devoir se contenter de valider les très vagues compétences qu'ils acquerront ainsi et qui n'engagent à rien : nettoyage, rangement, petits boulots...

Le premier ministre, méprisant et cynique comme à son habitude ("

ils pourront retrouver à tout moment le collège s'ils le désirent"), a donc saisi l'occasion de l'agitation des banlieues pour essayer de rendre à la fois public et populaire son plan d'exclusion scolaire avant l'âge de 16 ans de tous ceux qui "ne s'épanouissent pas à l'école" selon ses propres termes, et qui étaient déjà pointés dans le rapport Thélot, puis visés par la loi Fillon, comme n'étant pas destinés à faire des études longues ! Déjà dans les années cinquante, les enfants des paysans n'étaient soi-disant pas faits non plus pour suivre des études ! Maintenant ce sont les filles et les fils des salariés les plus en difficulté qu'il s'agit d'écarter avant l'âge.

Ils n'ont d'ailleurs jamais été, ni les uns ni les autres, les bienvenus à l'école. Le fameux collège unique de M. Haby (réforme de 1975), et qui ne l'a d'ailleurs jamais vraiment été (voir la diversité des filières, des options et des parcours possibles), n'a eu d'autres objectifs que de faire évoluer les méthodes de sélection : dégager l'élite sociale au moyen de l'exclusion par l'échec et l'humiliation des élèves issus des classes populaires. La culpabilisation n'est pas une idée neuve ! Dans l'enveloppe aux couleurs trompeuses de la démocratisation et de l'égalité des chances, il y avait déjà les arrêtés d'expulsion de tous ces élèves. La norme scolaire conçue pour les enfants des classes favorisées a servi de ligne de démarcation sociale à l'école. Il n'était pas possible de passer de l'ancien CEG au Collège d'enseignement secondaire sans en faire les frais.

Aujourd'hui, le leurre fumeux de l'égalité des chances devait être remis au goût du jour. Quoi de mieux que de s'appuyer sur la revendication des jeunes à être formés et à pouvoir ensuite trouver un travail, pour essayer de faire passer la proposition de l'ap-

prentissage à 14 ans comme une réponse adaptée à la demande ! La taille du mensonge qui prétend s'appuyer sur le bon sens selon lequel l'échec scolaire serait la preuve de l'inutilité des études pour ces jeunes, ne fait pas peur à ce gouvernement ! La vérité, c'est que sortir les enfants dès 14 ans du système scolaire, c'est les condamner à une non formation et les transformer en main d'œuvre à bon marché dès l'âge de 15 ans où ils signeront leur premier contrat de travail précaire. Une fois l'apprentissage terminé, encore faudra-t-il qu'ils trouvent un emploi, et alors, la supercherie sera évidente, puisqu'ils se retrouveront devant la même difficulté qu'aujourd'hui à la différence près qu'elle sera aggravée par les nouveaux disposi-

tifs que le même Villepin et ses compères du gouvernement s'activent à mettre en place: les CPE, les CNE, l'allongement de la période d'essai à deux années, le droit pour les patrons de licencier à volonté, la quasi disparition des CDI et l'obligation de faire valider des compétences reconnues par rien ni personne. Au lieu de mettre une dizaine d'années, comme actuellement, pour trouver un emploi un peu stable, ils y passeront dorénavant toute leur vie, et ça risque d'être long, si l'on considère les différentes propositions d'allongement du nombre d'années de travail, bien au-delà de 65 ans, pour espérer avoir droit à une retraite peau de chagrin.

CARTE SCOLAIRE 1^{er} DEGRÉ ANNONCÉE :

Alors que le ministère vient d'attribuer généreusement (!) 9 postes d'enseignants pour les écoles parisiennes qui devront faire face à la rentrée 2006 aux augmentations d'effectifs, aux besoins de remplacement, etc., le rectorat concocte avec les inspecteurs de circonscription le projet de carte scolaire qui sera présenté au CTP (où siègent les syndicats) le 10 mars et au CDEN (syndicats, représentants des parents d'élèves, ville de Paris) le 15 mars 2006.

Ce sont des échéances capitales, car l'inspecteur d'académie

Rosset annonce que, cette année, il n'y aura pas de CTP ni de CDEN en juin.

En clair, à l'exception de quelques modifications en septembre à partir des constats de rentrée, les mesures de fermetures et d'ouvertures de classes et postes décidées en mars seraient définitives ! Et la participation au mouvement se fera dans la foulée (la circulaire devrait arriver dans les écoles, par internet, au retour des vacances de février).

Notre capacité de mobilisation dans ce calendrier rapproché sera donc décisive !!!!!

Benisti l'a rêvé, Villepin et Borloo l'ont fait...

Jeté par la fenêtre au printemps dernier, le rapport Benisti est repassé par la porte ce mercredi 11 janvier dans le cadre de la loi sur l'égalité des chances. Le brûlot raciste et antisocial du député UMP apparaît en filigrane dans les mesures présentées par le premier ministre. Ainsi, le CRP (contrat de responsabilité parental) qui prévoit la suspension des allocations familiales lorsque des carences éducatives seront constatées (absentéisme, etc.) est l'une des mesures phares d'un plan supposé rétablir la paix sociale et l'égalité.

Dans ces conditions on ne peut pas manquer de faire le lien avec les PPRE (projet personnel de réussite éducative). Ce dispositif engage, en effet, les familles dans le suivi d'un protocole qui relie l'école, les associations et les organismes de prestations sociales pour la soi-disant réussite de tous. Quid de l'échec ?

Va-t-on supprimer les allocations familiales lorsqu'un PPRE sera conclu par une impasse ?

C'est une réponse scandaleuse à la misère sociale incarnée par l'embrasement des banlieues.

Ce gouvernement a décidé de lutter contre la pauvreté en organisant la chasse aux pauvres et aux immigrés.

Postes au concours, ZEP : le démembrement de l'éducation nationale.

Lorsque les syndicats Sud éducation ont refusé de participer à la commission Thélot et au grand débat, c'était pour dénoncer le faux semblant d'une opération masquant les choix budgétaires et idéologiques sous-jacents.

Aujourd'hui, après Fillon, de Robien met en pratique un démembrement cynique de l'Education Nationale. Tout en se cachant derrière un discours de soutien aux équipes, il ne fait rien pour l'amélioration des conditions d'accueil, et ne propose qu'une réponse sécuritaire. Face aux difficultés des élèves, il embraye sur les élèves difficiles, propose l'apprentissage à 14 ans, et envisage de supprimer les ZEP en substituant aux 876 collèges ZEP 250 établissements.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : au niveau national, en 3 ans, près de 15000 postes ont disparus. Cette année, 2083 postes titulaires et 2500 postes contractuels sont supprimés. A Paris, on annonce près de 41 postes en moins dans le second degré, et la Dotation Horaire Globale est en diminution de 1588 heures.



LOI DU 23 FÉVRIER 2005 IMPOSANT
UNE VISION POSITIVE DU COLONIALISME :

CHIRAC :

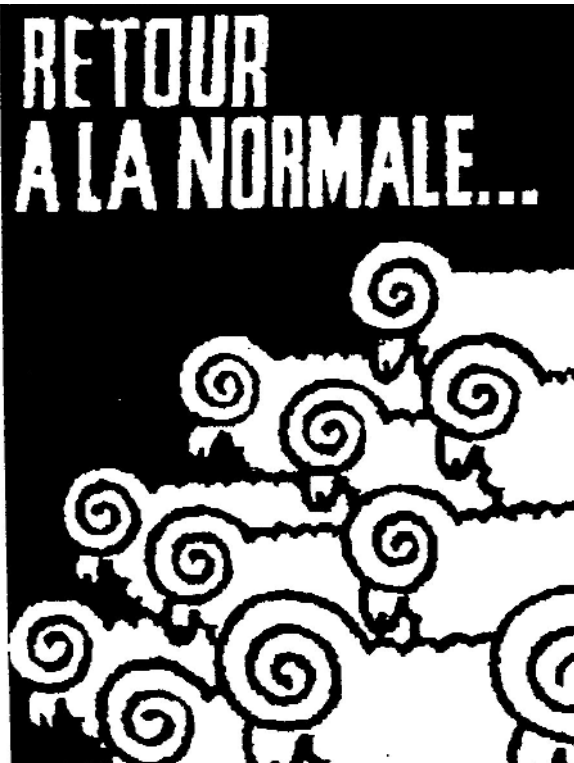
RECU L OU REPLI TACTIQUE ?

Chirac recule sur l'article 4 de la loi du 23 février 2003. Cependant, les courants les plus réactionnaires continuent à faire pression pour que, dans la foulée, soient aussi abolies la loi Gayssot qui permet de condamner les négateurs de la Shoah, et la loi Taubira sur la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage comme crime contre l'humanité. Ce qui aujourd'hui constitue un recul politique tacticien de la part du président de la république pourrait, en fait, cacher un effet retard pervers. Soyons vigilants !

Au milieu d'une floraison de pétitions et de prises de positions publiques aux motivations diverses, des historiens universitaires, chercheurs et enseignants se proposent d'impulser une action collective sur le terrain de l'enseignement et des usages de l'histoire dans l'espace public et appellent "tous ceux qui refusent que l'histoire soit livrée en pâture aux entrepreneurs de mémoire" à rejoindre leur "Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire" (CVUH).

Dans leur manifeste, ils refusent "l'instrumentalisation du passé" et dénoncent ceux qui aujourd'hui utilisent la question coloniale à des fins politiques au service des intérêts des forces les plus réactionnaires : "Dans plusieurs communes du sud de la France, on a vu apparaître des stèles et des plaques célébrant des activistes de l'OAS qui ont pourtant été condamnés par la justice pour leurs activités anti-républicaines". "La multiplication des "lieux de mémoire" dénonçant les "horreurs de la guerre" ou célébrant "la culture d'entreprise" tend à imposer

une vision consensuelle de l'histoire, qui occulte les conflits, la domination, les révoltes et les résistances. Les débats d'actualité ignorent les acquis de la recherche historique et se contentent, le plus souvent, d'opposer un "passé" paré de toutes les vertus, à un présent inquiétant et menaçant". "Autrefois, les immigrés respectaient "nos" traditions car ils voulaient "s'intégrer". Aujourd'hui,



ils nous menacent et vivent repliés dans leurs communautés. Autrefois, les ouvriers luttèrent pour de bonnes raisons, aujourd'hui ils ne pensent qu'à défendre des intérêts "corporatistes", encouragés par des intellectuels "populistes" et irresponsables".

Ces universitaires s'opposent depuis plusieurs mois à la tentative du gouvernement qui, par l'intermédiaire de la loi du 23 février 2005, a tenté d'imposer aux enseignants qu'ils insistent sur le "rôle positif" de la colonisation : "Cette loi est non seulement inquiétante

parce qu'elle est sous-tendue par une vision conservatrice du passé colonial, mais aussi parce qu'elle traduit le profond mépris du pouvoir à l'égard des peuples colonisés et du travail des historiens... Les polémiques sur la mémoire se multiplient et prennent un tour de plus en plus malsain. Certains n'hésitent pas à établir des palmarès macabres, visant à hiérarchiser les victimes des atrocités de l'histoire, voire à opposer les victimes entre elles. On voit même des militants, soucieux de combattre les injustices et les inégalités de la France actuelle, se placer sur le terrain de leurs adversaires, en confondant les polémiques sur le passé et les luttes sociales d'aujourd'hui. Présenter les laissés pour compte de la société capitaliste actuelle comme des "indigènes de la République", c'est raisonner sur le présent avec les catégories d'hier, c'est se laisser piéger par ceux qui ont intérêt à occulter les problèmes fondamentaux de la société française, en les réduisant à des enjeux de mémoire". (manifeste du CVUH)

"Depuis le XIX^e siècle, disent-ils, le contexte politique et social a joué un rôle essentiel dans le renouvellement "des objets d'étude des historiens-chercheurs". Les luttes ouvrières, le mouvement féministe, la mobilisation collective contre le racisme, l'antisémitisme et la colonisation, ont incité certains d'entre eux à s'intéresser aux "exclus" de l'histoire officielle...". Aujourd'hui, ils lancent un appel à agir collectivement.

Pour plus d'informations et prendre contact, ils ont créé un site (<http://cvuh.free.fr>).

Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire.

BIG BROTHER à l'Education Nationale

La " Direction des Personnels, de la Modernisation et de l'Administration" (DPMA) du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a chargé une société privée, la société d'études TMO Régions, de réaliser une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 6500 agents relevant du ministère de l'éducation nationale pour évaluer le taux des personnels en situation de handicap bénéficiaires de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

On peut s'étonner qu'un sondage soit nécessaire à l'administration pour recenser les personnels qui ont fait valoir leur situation de handicap lors de leur recrutement, ou l'ont fait reconnaître au cours de leur carrière. Ce ne sont pas des "clandestins" ! En faire le compte au niveau de chaque académie ne devrait pas poser problème, et permettrait leur chiffrage exact, et non une approximation. Que ce soit impossible "compte tenu de l'importance des effectifs de l'éducation nationale et de leur dispersion", et qu'il faille avoir recours à un institut de sondage soulève une inquiétude légitime quant à la façon dont l'Education Nationale gère ses personnels !

Le sondage lui-même pose quelques questions : il paraît qu'il a pour but de vérifier que notre administration compte bien les 6% de travailleurs handicapés obligatoires au sein des personnels employés dans les entreprises publiques ou privées. Mais dans quel sens ses résultats seront-ils exploités ? Ne devons nous pas nous inquiéter des arrières-pensées des commanditaires de cette enquête ? Comment les personnels sondés ont-ils été choisis ? Les établissements auraient été "tirés au sort", mais

Lire ou déchiffrer, voilà la question !

Dans le bulletin officiel du 11 janvier 2006, de Robien prend sa plume pour défendre sa vision de l'apprentissage de la lecture. Le ministre de l'éducation s'aventure en terrain accidenté à coups d'affirmations péremptoires, et dévie (volontairement ?) du rapport sur lequel il s'appuie, qui met en lumière la vacuité de l'opposition entre lecture syllabique et lecture globale, qui y est qualifiée de "dépassée".

Allant jusqu'à rencontrer les éditeurs pour leur recommander de faire disparaître les ouvrages licencieux de leurs officines, il sollicite aussi les maires pour qu'ils

veillent au bon ordonnancement de sa démarche dans les écoles.

Nostalgique d'une école d'autrefois qui aurait eu la vertu d'apprendre à lire à nos parents et grands-parents, le ministre pourfend la lecture globale et souhaite le rétablissement de la méthode syllabique. D'un point de vue pédagogique, ce brave ministre a faux sur toute la ligne, en opposant une méthode de lecture (globale) peu ou presque pas mise en oeuvre dans les écoles et une autre (la syllabique) qui est loin d'être la panacée. Déchiffrer, ce n'est pas lire ! C'est

on sait qu'il peut y avoir bien des façons d'aider le hasard...

Les heureux lauréats ont reçu une lettre les informant que, au même titre que d'autres personnels de leurs établissements ou de leurs services, ils allaient recevoir la visite d'un enquêteur, que leur réponse était importante, et que leur anonymat était garanti, cette enquête ayant été déclarée à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des libertés).

Mauvaise surprise, le jour dit, chaque personne sondée s'est vue remettre un questionnaire portant en toutes lettres ses nom, prénom, et date de naissance ! Curieuse pratique pour un soi-disant sondage anonyme ! D'autant plus que le dit questionnaire pose des questions très précises sur les conditions de recrutement la carrière et la santé des sondés. Quid du respect du secret médical ? Les assurances données par le ministère ne nous rassurent nullement. "Aucune utilisation nominative de vos réponses ne sera faite. Concernant les informations que vous allez nous fournir, nous vous précisons que vous disposez d'un droit d'accès et de modification auprès de la société TMO Régions qui seule sera en possession de vos réponses". Pourquoi alors avoir imprimé des questionnaires nominatifs ? Notre hiérarchie qui sait si bien brandir le soi-disant devoir de réserve auquel nous serions astreints, est bien moins regardante quand il s'agit de livrer à une entreprise privée des renseignements confidentiels concernant notre vie privée, notre travail et notre santé !

Refusons de participer à ce soi-disant sondage ! Sud éducation, lors des prochaines commissions paritaires, ne manquera pas de poser la question des conditions scandaleuses dans lesquelles il se déroule, et de ses finalités.



l'articulation entre déchiffrer et comprendre qui fait le vrai lecteur. En mettant en avant les résultats des bonnes vieilles méthodes d'autrefois, il évite de se demander combien de "déchiffreurs" ont désappris à lire ou ne perçoivent pas le sens de ce qu'ils lisent. M. de Robien connaît-il la nuance entre analphabète et illettré ?

Dans sa volonté de pervertir la réalité et d'idéaliser un temps où tout allait pour le mieux, .../...

M. de Robien n'hésite pas à réécrire le passé. Pendant cet âge d'or, combien d'enfants d'ouvriers ont eu la possibilité de poursuivre des études secondaires et d'accéder à la culture ? Quel capital culturel était transmis ?

En fait, M. de Robien se soucie peu de pédagogie, et sa conception des apprentissages est complètement subordonnée à une vision réactionnaire et utilitariste de l'école, que résume bien la

formule utilisée dans le rapport Thélot : "à chacun selon ses talents".

Une nouvelle chimère dans la mythologie du don et des capacités individuelles car il faudra bien plus que

des dons aux enfants des quartiers défavorisés pour échapper aux rafles, rester dans leurs quartiers et survivre à la fièvre immobilière .

Ce ne sont pas les Projets Pédagogiques de Réussite Educative qui les aideront, avec la différenciation des parcours qu'ils organisent : socle commun à géométrie variable "selon leurs besoins" pour les uns, "aménagements appropriés au profit des élèves intellectuellement précoces", pour les autres. Jamais projet éducatif n'aura si mal porté son nom, puisqu'en fait de réussite il s'agira d'accompagner les élèves dans leur échec, jusqu'à leur sortie du système scolaire, via l'apprentissage à



14 ans.

La différence entre déchiffreurs et lecteurs, M. de Robien n'en a cure ! Chacun à sa place, la lecture pour les élites, le déchiffrage pour le commun !

PLACE NETTE À JACQUES DECOUR

En général, on sait quand une huile vient visiter un lycée : les personnels découvrent des couloirs balayés, des vitres nettoyées. Le personnel ATOSS est sommé de faire le maxi-

che, on ne sait pas qui est venu, mais le nettoyage a été là aussi complet. Quand certains décident de passer les cités au karcher, le proviseur

mum en peu de temps. A Jacques Decour, en revan-

décide de vider la salle des professeurs de tout ce qui détonne : les panneaux syndicaux sont donc vidés. Il s'agit d'un abus d'autorité qui ne surprend pas de la part de ce chef d'établissement. La direction des ressources humaines de l'Académie a été saisie : peut-être fera-t-elle un cours sur le droit syndical ?

BIOMÉTRIE : LA LUTTE COMMENCE

On avait vaguement entendu parler de projets de biométrie. Un peu surpris, ne croyant pas encore à Big Brother à l'éducation nationale. Et pourtant à Gif-sur-Yvette, au lycée Ravel à Paris, des lycéens et collégiens se sont élevés contre l'installation de bornes biométriques.

La biométrie correspond à un projet ancien de maîtrise totale de l'autre par les traces que laisse son corps. En dotant les établissements de bornes biométriques pour l'accès à la cantine, il s'agit d'habituer progressivement à une société de contrôle permanent. Le projet idéologique est ancien, mais l'enjeu financier est encore plus clair : les sociétés Sagem, Thalès, Alstom, etc... y voient un marché juteux.

Dans l'éducation nationale, accepter des bornes biométri-

ques, c'est renoncer à une présence de personnels, et accepter d'être en permanence fiché, classé, estampillé, mesuré, assigné, mesuré,... L'idée s'installe alors peu à peu que partout et à tout moment nous sommes observés. Société totalitaire en puissance, rêvée par le panoptique de Bentham, la biométrie nous menace.

Si à Paris, la mobilisation des élèves a permis l'abandon du projet, à Gi sur Yvette, l'action menée contre les bornes biométriques s'est soldée par des coups, des arrestations et un procès qui s'est ouvert le 20 janvier.

Sud éducation Paris soutient tous ceux qui s'opposent aux projets d'installation de bornes biométriques. Contact : contre-biométrie@yahoo.fr

ZEP : Sarkozy l'a rêvé, de Robien l'a fait

La disparition des ZEP, qui avait pu paraître une simple provocation du Sinistre de l'Intérieur, semble désormais acquise. A Paris, il y a 22 collèges en ZEP. L'annonce du plan de redéploiement de Robien se solde dramatiquement : il ne restera que 4 établissements de type EP1, et les autres seront dotés de moyens par simple redéploiement. Avec les restrictions en cours, il va de soi que cette décision signifie l'abandon de l'action en faveur des élèves des classes populaires. Tout en supprimant les moyens de l'Education Nationale, M. de Robien propose que l'enseignement privé soit subventionné. Bel hommage à la loi de 1905 ! Qui relance la guerre de classe ?

NOUS NE SOMMES PAS SOUMIS... AU DEVOIR DE RÉSERVE !

Courrier envoyé à une inspectrice
(parmi d'autres) :

Madame,

L'administration est dans l'incapacité d'assurer actuellement la continuité du service public dans les établissements scolaires parisiens : de très gros problèmes de non-remplacement d'enseignants en congé nous sont signalés chaque jour au syndicat. Les parents sont en quête d'informations, ce qui est légitime. Les équipes enseignantes, qui dans leur mission éducative quotidienne cherchent à travailler en lien avec les parents, sont en première ligne. Nous avons appris que suite à un mot d'information transmis par une équipe enseignante aux parents des élèves de leur école, vous leur auriez reproché cette initiative, en évoquant le "**devoir de réserve**".

Nous en sommes étonnés ; vous n'êtes pas sans

savoir que le "devoir de réserve" ne s'applique qu'aux fonctionnaires d'autorité nommés directement à leur poste par l'Etat. Les autres (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs de circonscription, etc.), nommés selon des règles et barèmes définis paritairement, ne sont soumis qu'à une "**obligation de discrétion**" qui concerne des informations dont ils pourraient avoir connaissance à propos de situations individuelles (élèves, familles, collègues, etc.). Pour ce qui concerne leur appréciation de l'organisation du service public d'éducation, ses réussites, ses dysfonctionnements, les décisions annoncées ou prises par les responsables aux différents niveaux de la hiérarchie, jusqu'au ministre, en un mot la politique éducative, la possibilité pour les fonctionnaires de s'exprimer sur le sujet relève du "**droit syndical**" : vous comprendrez sans doute que nous espérons ne pas le voir remis en cause.

Syndicalement,
SUD éducation Paris, le 20 janvier 2006.

Quand la police vient chercher nos élèves...

Pétition de l'école Mouraud

Nous protestons vivement contre l'intervention de policiers dans notre école, l'école élémentaire Mouraud (20^e arrondissement de Paris), pendant le temps scolaire, le vendredi 20 janvier 2006.

En effet, ce jour-là, vers 14h00, trois policiers en civil sont venus chercher un élève de CM2, âgé de 10 ans, au sein de sa classe, pour l'emmener au commissariat et l'interroger. Le matin même ou la veille, la mère d'un autre élève de l'école avait déposé plainte contre cet enfant pour des prétendus faits qui se seraient produits la veille, après la sortie des classes (vers 16h45), à proximité de l'école.

Ces méthodes nous paraissent bien excessives pour un enfant de cet âge-là et pour des faits qui ne demandaient qu'à être vérifiés.

Nous ne pouvons que nous indigner de voir que des policiers puissent intervenir de la sorte au sein d'une école élémentaire et faire sortir un enfant de son école pour l'interroger sans qu'il ne soit accompagné de ses parents.

*Des personnels de l'école élémentaire Mouraud,
Paris, jeudi 26 janvier 2006.*

.../... *Fin de l'éditorial*

La coupe est plus que pleine, réagissons !

Et puisque la période est aux vœux, nous en ferons au moins trois :

- Ne laissons plus aucune organisation instrumentaliser et désamorcer nos mobilisations, en les morcelant et les canalisant pour empêcher les convergences qui permettraient sur le terrain la construction d'un véritable rapport de force. L'actualité est plus que jamais à un syndicalisme de lutte !

- Ne nous laissons pas non plus détourner de combats urgents et nécessaires par la promesse de lendemains qui chanteront en 2007. Les grandes manœuvres électorales ont commencé. Que chacun sache que, quelle que soit la couleur politique des futurs gouvernements, notre bataille pour nos revendications sera la même. C'est cela l'indépendance syndicale !

- Ne laissons, enfin, aucun représentant politique et syndical, via le matraquage médiatique quotidien, nous convaincre que la seule voie possible est celle du «réalisme économique», que ce qu'il nous propose «c'est mieux que rien», et décider de ce qui est bon pour nous, en nous dépossédant complètement de notre avenir.

Tous ensemble, imposons un syndicalisme
unitaire et démocratique !

**ASSEMBLEE GENERALE
SUD EDUCATION PARIS**

28 FEVRIER 2006 - 17H30/22H00

Luttes en cours - Préparation du Congrès fédéral